

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2024-09-01

COMMUNE DE TROISVILLES

**Arrêté temporaire réglementant la circulation
Travaux de signalisation routière sur la RD98**

Le maire de la commune de TROISVILLES,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'en raison de **travaux de signalisation routière (mise en place d'écluses)**, Rue de la Sotière et Rue du Château d'Eau 59980 TROISVILLES, par l'entreprise *AISNE APPLICATION - 3 Route Départementale 1003 - 02400 BLESMESES*, il y a lieu de prendre toutes mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure sur les voies suivantes : **Rue de la Sotière et Rue du Château d'Eau**, à compter du **09 septembre 2024 et pour une durée de 14 jours**.

Article 2 - Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise empiètera sur les chaussées concernées. La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 03 septembre 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD

